

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1977^e SÉANCE : 1er DÉCEMBRE 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1977)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies (S/12249)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote *S/...*) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1977ème SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 1er décembre 1976, à 15 heures.

Président : M. Ion DATCU (Roumanie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1977)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies (S/12249).

La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies (S/12249)

1. Le PRÉSIDENT : Je désire informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu une lettre des représentants de la Nouvelle-Zélande et de Fidji, qui demandent à être invités à participer au débat du Conseil concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Samoa-Occidental. Conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil et selon la pratique habituelle, je me propose d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote.

2. J'invite lesdits représentants à occuper les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. Templeton (Nouvelle-Zélande) et M. Vinibobo (Fidji) occupent les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies. Au paragraphe 3 de ce rapport, le Comité recommande au Conseil de sécurité de se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 60 du règlement intérieur provisoire, en application desquelles le Conseil présentera immédiatement sa recommandation à l'Assemblée générale. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil souhaite déroger aux délais prescrits à l'avant-dernier alinéa de l'article 60.

Il en est ainsi décidé.

4. Le PRÉSIDENT : En outre, au paragraphe 2 de son rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution, qui figure dans ledit paragraphe, relatif à la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la procédure suivie antérieurement, je propose que le Conseil commence par mettre aux voix ce projet et que les représentants qui souhaitent intervenir le fassent après le vote. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que cette procédure est acceptable pour tous les membres du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

5. Le PRÉSIDENT : Je vais donc maintenant mettre aux voix le projet de résolution qui figure au rapport du Comité concernant la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 399 (1976)].

6. Le PRÉSIDENT : Conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil, je vais immédiatement demander au Secrétaire général de transmettre cette recommandation à l'Assemblée générale.

7. Un certain nombre de représentants ayant demandé à intervenir après le vote, je vais maintenant leur donner la parole.

8. M. LAI Ya-li (Chine) [traduit du chinois] : Le 29 novembre 1976, le Samoa-Occidental a présenté une

demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies [S/12245, annexe] et déclaré qu'il acceptait les obligations énoncées dans la Charte. La délégation chinoise estime que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, le Samoa-Occidental remplit les conditions requises pour être admis à l'Organisation des Nations Unies et, partant, nous appuyons cette demande d'admission.

9. Après une lutte opiniâtre, le peuple du Samoa-Occidental, ayant une tradition glorieuse d'opposition à l'impérialisme et au colonialisme, a enfin accédé à l'indépendance nationale en 1962. Depuis l'indépendance, le Gouvernement du Samoa-Occidental a été partisan de l'indépendance nationale qu'il défend, de la protection des ressources nationales et du développement de l'économie nationale; il a activement participé aux affaires internationales et a joué un rôle constructif dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonie. Nous souhaitons au Samoa-Occidental de nouveaux succès dans la voie du progrès.

10. Les peuples de la Chine et du Samoa-Occidental ont toujours été liés par l'amitié. Nos deux peuples ont toujours considéré avec sympathie et appuyé la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme. L'établissement de relations diplomatiques officielles entre la Chine et le Samoa-Occidental, en novembre 1975, a ouvert de vastes perspectives pour l'évolution de relations amicales et de coopération entre les deux pays. En septembre dernier, le chef d'Etat du Samoa-Occidental s'est rendu en visite amicale en Chine, portant ainsi la coopération amicale et l'amitié entre les deux pays à un nouveau stade. Nous avons toujours déclaré que tous les pays, grands et petits, devraient être égaux. Nous sommes fermement opposés à la pratique par les superpuissances de la politique de puissance, d'infiltration et d'expansion dans toutes les parties du monde, y compris en Océanie. Nous croyons que l'amitié entre les peuples de la Chine et du Samoa-Occidental et la coopération amicale entre les deux pays se développeront de façon continue sur la base d'une lutte commune. Nous sommes également convaincus que lorsque l'Assemblée générale approuvera la demande d'admission du Samoa-Occidental, ce pays contribuera de manière positive à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies, aux côtés des autres Etats Membres.

11. M. SHERER (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, au nom de la délégation des Etats-Unis, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous exprimer notre confiance. En outre, nous désirons exprimer notre reconnaissance à M. Illueca pour la manière remarquable dont il a présidé le Conseil au cours du mois dernier. Il a dirigé avec fermeté les travaux du Conseil tout au long d'un ordre du jour chargé et difficile, affirmant ainsi ses talents de diplomate et de parlementaire.

12. Mon pays est heureux d'appuyer la candidature à l'Organisation des Nations Unies de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental. Les Etats-Unis ont, depuis longtemps, des relations fructueuses avec le peuple et le Gouvernement du Samoa-Occidental. Nous avons travaillé avec eux pendant des années au cours de relations bilatérales et dans le contexte de la Commission du Pacifique Sud et du Forum du Pacifique Sud. Bien entendu, il existe des relations étroites entre le peuple du Samoa-Occidental et celui des Samoa américaines; ils partagent la même culture, le même langage et la même histoire.

13. Je suis certain que, par son admission à l'Organisation des Nations Unies, le Samoa-Occidental fera une contribution précieuse à la paix et à la compréhension internationales et apportera à l'Organisation la conception unique des peuples du Pacifique. Nous sommes donc heureux d'accueillir le Samoa-Occidental aux Nations Unies et nous espérons continuer à entretenir d'étroites et cordiales relations entre nos deux pays.

14. M. JACKSON (Guyane) [interprétation de l'anglais] : C'est avec une grande fierté et une profonde satisfaction que nous présentons nos sincères félicitations au Président, notre collègue et ami, M. Datcu, de la Roumanie, à l'occasion de son accession à la présidence. Nos délégations, Monsieur le Président, et nous deux personnellement, avons travaillé en étroite coopération ici au Conseil, et ailleurs. Je suis prêt à poursuivre cette association et je tiens à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation au cours des travaux de ce mois.

15. J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier M. Illueca, du Panama, compatriote d'Amérique latine et frère non aligné, pour la façon efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de novembre, lorsque nous avions à faire face à des problèmes délicats, faisant preuve de la sagesse et de l'esprit de décision que nous lui connaissons. Nous le remercions très sincèrement.

16. Le Gouvernement et le peuple de la Guyane ont toujours défendu le principe du droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Pour cette raison, nous nous sommes félicités de l'accession à la souveraineté du Samoa-Occidental, le 1er janvier 1962, lorsque l'Accord de tutelle des Nations Unies a pris fin [résolution 1626 (XVI) de l'Assemblée générale], accord qui, on se le rappelle, remplaçait le mandat précédent qui avait été confié à la Nouvelle-Zélande par la Société des Nations.

17. En accédant à l'indépendance, le Samoa-Occidental, dans l'exercice de son droit souverain, a choisi comme premier stade d'adhérer au Commonwealth, à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), plutôt qu'à notre organisation. Ce choix était dicté par les besoins immédiats du

nouvel Etat sur le plan pratique. Le Gouvernement et le peuple de la Guyane ont respecté cette décision du Gouvernement du Samoa-Occidental. C'est pour cette raison que nous avons appuyé avec satisfaction la décision du Gouvernement du Samoa-Occidental de demander son admission aux Nations Unies. Nous sommes d'autant plus satisfaits que le Samoa-Occidental, Etat frère du Commonwealth, a contribué par cette décision à rapprocher l'Organisation de son but d'universalité et du moment où elle représentera vraiment tous les peuples du monde.

18. Pendant les 14 dernières années, nous avons noté les efforts décidés du Samoa-Occidental pour développer toutes ses possibilités. D'autre part, le fait que les dirigeants du Samoa-Occidental ont toujours respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies favorise fortement son admission à l'Organisation.

19. Ma délégation est convaincue que l'admission du Samoa-Occidental aux Nations Unies enrichira l'Organisation. La Guyane est satisfaite de voir que le Samoa-Occidental souhaite, à l'heure actuelle, s'associer plus étroitement aux espoirs, aux aspirations et aux activités des Nations Unies et participer davantage aux travaux de la communauté internationale. Nous sommes certains que le Samoa-Occidental contribuera de façon significative aux activités des Nations Unies. Au moment où nous cherchons à intensifier nos efforts pour créer un système international fondé sur l'équité et la justice, ma délégation, au nom du Gouvernement et du peuple de la Guyane, s'engage à continuer d'avoir des relations d'amitié et de coopération avec le Gouvernement et le peuple du Samoa-Occidental et ses représentants à New York.

20. C'est pourquoi ma délégation a appuyé le projet de résolution, dont nous étions l'un des auteurs, recommandant que le Samoa-Occidental soit admis à l'Organisation des Nations Unies.

21. M. RYDBECK (Suède) [interprétation de l'anglais] : Il y a quelques instants, le Conseil de sécurité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies.

22. Le Samoa-Occidental est un ancien territoire sous tutelle des Nations Unies et a été en son temps l'un des pionniers parmi les peuples sous tutelle qui aspiraient à l'émancipation. Ma délégation souhaite exprimer le plaisir très sincère que lui cause la décision du Samoa-Occidental de demander son admission aux Nations Unies.

23. La Suède a toujours soutenu que l'universalité est l'une des conditions préalables essentielles à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons chaque fois que nous sommes en mesure de rapprocher l'Organisation d'un pas vers ce but en accueillant un nouveau Membre.

24. Lorsque le Samoa-Occidental a accédé à l'indépendance en 1962, il a été observé dans une grande mesure que le processus vers l'indépendance dans ce pays constituait un des chapitres importants de l'histoire du système de tutelle international, dont tous les intéressés pouvaient être fiers. Les relations harmonieuses et les efforts collectifs du peuple du Samoa-Occidental, de la Nouvelle-Zélande, puissance administrante, et des Nations Unies ont été exemplaires en leur genre et ont su conduire avec succès le Territoire à l'indépendance.

25. Ma délégation se réjouit de voir le Samoa-Occidental devenir Membre des Nations Unies et elle espère coopérer étroitement et fructueusement avec la délégation du Samoa-Occidental ici à New York.

26. Monsieur le Président, avant de terminer je voudrais vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence. Nous savons que vous vous trouvez devant d'importants problèmes, Mais nous savons aussi que vous conduirez nos délibérations dans ce contexte avec talent et habileté, et vous pouvez compter sur notre pleine coopération. Nous voulons aussi remercier sincèrement le Président sortant, M. Illueca. Il a connu un mois difficile avec de nombreux problèmes, mais il a dirigé nos débats avec talent, patience, courtoisie et bonne humeur, et nous l'en remercions très sincèrement.

27. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : Camarade Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter le représentant d'un pays socialiste frère à l'occasion de votre accession au poste élevé de président du Conseil de sécurité et vous souhaiter tous nos vœux de succès dans cette activité qui entraîne de hautes responsabilités. Les relations sans cesse plus solides et plus étendues entre les peuples de l'Union soviétique et de la République socialiste de Roumanie contribuent à élargir les liens fraternels des pays de la communauté socialiste dans la lutte commune pour la paix et le progrès social. La preuve de l'existence de telles relations a été la visite amicale qu'a rendue récemment à votre pays le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste, le camarade Brejnev. Très heureux du succès des travailleurs roumains, le peuple soviétique maintient soigneusement et multiplie les traditions de coopération fructueuse entre nos partis, nos pays et nos peuples. La délégation de l'Union soviétique vous fournira, Monsieur le Président, toute la coopération dont vous aurez besoin pour réussir dans l'accomplissement de votre mission à ce poste si élevé.

28. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance sincère à votre prédécesseur à la présidence du Conseil, le représentant du Panama, M. Illueca, qui a dirigé avec efficacité et habileté les travaux complexes du Conseil au cours du mois de novembre dernier.

29. Dans un intervalle de temps très court, le Conseil a examiné trois demandes d'admission d'Etats qui ont exprimé le souhait de devenir Membres des Nations Unies. Il est agréable de noter que le Conseil a été à même d'adopter des recommandations favorables en ce qui concerne la République populaire d'Angola et de l'Etat du Samoa-Occidental.

30. Parallèlement, on ne peut que regretter que des barrières artificielles empêchent encore un autre Etat indépendant et pacifique, la République socialiste du Viet Nam, d'occuper la place qui lui revient de droit aux Nations Unies. Nous espérons que le Gouvernement des Etats-Unis examinera à nouveau son attitude sur ce sujet et cessera d'ériger des barrières artificielles sur la voie de l'admission de la République socialiste du Viet Nam aux Nations Unies. Nous pensons que les relations entre les Etats-Unis et le Viet Nam peuvent se transformer et s'améliorer. Il suffit de faire preuve de bonne volonté. Or la République socialiste du Viet Nam a amplement manifesté cette bonne volonté, et c'est aux Etats-Unis qu'il appartient maintenant d'y répondre.

31. La délégation de l'Union soviétique, guidée par la position traditionnelle de l'Union soviétique en faveur de la juste cause des pays et des peuples qui luttent pour leur libération, pour le renforcement de leur souveraineté et pour une indépendance nationale véritable, a voté en faveur de l'admission à l'Organisation du Samoa-Occidental, qui a présenté sa demande le 29 novembre 1976 [S/12245, annexe]. Dans une lettre qu'il a adressée au Secrétaire général, le Premier Ministre du Samoa-Occidental déclare que son pays accepte les obligations de la Charte et s'engage solennellement à les remplir.

32. Le Samoa-Occidental a été l'un des premiers pays dont l'indépendance a été acquise dans le cadre des Nations Unies. Dans la résolution 1626 (XVI), adoptée un peu moins d'un an après la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], l'Assemblée générale a décidé "en accord avec l'Autorité administrante, que l'Accord de tutelle pour le Samoa-Occidental, approuvé par l'Assemblée générale le 13 décembre 1946, prendra fin au moment de l'accession du Samoa-Occidental à l'indépendance, le 1er janvier 1962". En même temps, l'Assemblée exprimait l'espoir "qu'après avoir accédé à l'indépendance le Samoa-Occidental sera admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, si tel est son vœu".

33. Le jour de la proclamation de l'indépendance du Samoa-Occidental, le Gouvernement soviétique a envoyé à ce jeune Etat indépendant ses félicitations les plus chaleureuses et ses vœux les plus sincères de réussite sur la voie d'un développement indépendant et de l'expansion économique et culturelle du pays. Dans le télégramme qu'ils ont adressé au Premier Ministre de l'Etat du Samoa-Occidental, le Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique

et le Président du Conseil des ministres de l'URSS ont déclaré ce qui suit :

"Le Gouvernement soviétique, toujours fidèle au principe de l'autodétermination des peuples et compte tenu de son profond respect pour le peuple du Samoa-Occidental, déclare par ces présentes que l'Union des Républiques socialistes soviétiques reconnaît le Samoa-Occidental comme un Etat souverain et indépendant.

"Nous exprimons l'espoir que s'établiront entre nos pays des relations amicales dans l'intérêt de nos peuples et de la paix universelle."

34. En 1976, l'Union soviétique a établi des relations diplomatiques avec le Samoa-Occidental. Dans le communiqué commun publié le 3 juillet, les deux gouvernements ont exprimé l'assurance que l'établissement des relations diplomatiques entre l'Union soviétique et le Samoa-Occidental contribuerait au développement de liens multilatéraux entre les deux pays dans l'intérêt du raffermissement de la coopération internationale et de la paix universelle.

35. Appuyant la recommandation d'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Etat du Samoa-Occidental, la délégation de l'Union soviétique est partie de l'idée qu'une recommandation positive du Conseil de sécurité sur cette demande constituerait un nouveau pas vers la liquidation complète et définitive du système colonial, aiderait à mettre en œuvre le principe de l'universalité des Nations Unies, et contribuerait à l'expansion des relations sur un pied d'égalité et de la coopération entre tous les Etats, grands et petits, sur la base du principe de la coexistence pacifique.

36. La délégation soviétique saisit cette occasion pour féliciter l'Etat indépendant du Samoa-Occidental à l'occasion de la décision positive que vient de prendre le Conseil de sécurité à propos de sa demande d'admission aux Nations Unies et pour souhaiter au peuple de ce pays de nouveaux succès sur la voie du progrès et de la prospérité.

37. M. KANAZAWA (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois qui vient de commencer. Je suis particulièrement heureux de vous voir occuper ce fauteuil, non seulement à cause de vos excellentes qualités de diplomate pour lesquelles ma délégation a le plus grand respect, mais également en raison des liens particulièrement étroits qui existent entre mon pays et le vôtre, pour lequel j'éprouve, en outre, si vous me permettez d'évoquer un souvenir personnel, un attachement tout particulier puisque j'y étais ambassadeur de mon pays avant d'être en poste ici. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation coopérera pleinement avec vous dans la conduite des affaires du Conseil de sécurité.

38. Je voudrais également exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, M. Illueca, du Panama, pour les efforts inlassables et fructueux qu'il a déployés le mois dernier pour promouvoir la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

39. Ma délégation, qui représente un pays appartenant à la même région du Pacifique que l'Etat candidat à l'admission, accueille très chaleureusement et appuie fermement la demande d'admission aux Nations Unies du Gouvernement du Samoa-Occidental.

40. Voilà près de 15 ans, le Samoa-Occidental accédait à l'indépendance. Lorsque les Nations Unies ont décidé de reconnaître l'indépendance du Samoa-Occidental en 1961, ma délégation s'est félicitée du fait que le processus conduisant à l'indépendance avait été des plus aisés grâce à la bonne volonté réciproque et à la coopération existant entre le Samoa-Occidental et la Puissance administrante, la Nouvelle-Zélande.

41. Le Conseil se rappellera que la résolution 1626 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 18 octobre 1961, relative à l'avenir du Samoa-Occidental, avait exprimé "l'espoir qu'après avoir accédé à l'indépendance le Samoa-Occidental sera admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, si tel est son vœu".

42. Le Samoa-Occidental ayant décidé de demander à être admis comme Membre des Nations Unies, ce fut pour ma délégation un grand plaisir de voter en faveur du projet de résolution figurant dans le document S/12249, qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est tout à fait certaine que le Samoa-Occidental a la volonté et la possibilité de s'acquitter des obligations qui incombent aux Etats Membres aux termes de la Charte, parce que nous sommes certains que l'admission du Samoa-Occidental aux Nations Unies est un pas de plus vers la réalisation d'un monde meilleur et plus pacifique et vers l'universalité de l'Organisation. J'espère poursuivre aux Nations Unies les heureuses relations d'amitié et de coopération qui existent depuis toujours entre le Samoa-Occidental et mon pays.

43. M. BENKHAYAL (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les compliments de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Ma délégation est particulièrement heureuse de saluer à ce poste le distingué représentant d'un Etat Membre, la Roumanie, avec lequel nous entretenons des relations étroites et amicales. Nous sommes certains que cet auguste conseil bénéficiera de vos qualités personnelles de prudence, de sagesse et de compréhension, votre compétence et votre expérience de diplomate étant la garantie du succès de nos réunions.

44. Ma délégation souhaite également exprimer son appréciation chaleureuse, sa gratitude et son admiration pour le dévouement et les efforts marqués de sagesse politique avec lesquels le représentant du Panama, M. Illueca, a présidé le Conseil au cours du mois de novembre.

45. La délégation de la République arabe libyenne a appuyé la demande d'admission aux Nations Unies du Samoa-Occidental. Au nom de la République arabe libyenne, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue au peuple du Samoa-Occidental dans cette famille des nations, qui sont les Nations Unies.

46. L'acceptation de la demande d'admission aux Nations Unies du Gouvernement du Samoa-Occidental est conforme aux objectifs de la Charte et respecte le principe de l'universalité si cher aux Nations Unies.

47. M. MURRAY (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Avant d'aborder la question inscrite à notre ordre du jour, je dois m'acquitter de deux devoirs agréables.

48. Tout d'abord, je voudrais féliciter le représentant du Panama pour la sagesse, la bonne humeur et la patience avec lesquelles il a dirigé nos délicates délibérations au cours du mois de novembre.

49. En second lieu, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Ma délégation a toute confiance en votre impartialité, en vos qualités de diplomate, en votre expérience et en votre perspicacité qui, j'en suis certain, nous seront très utiles au cours d'un mois de décembre qui s'annonce très chargé. Nous espérons en particulier que votre compétence s'exercera de telle manière que, moyennant la coopération de tous les gouvernements épris de paix du monde, vous n'aurez pas besoin de nous réunir pendant la dernière semaine de votre présidence.

50. Ma délégation a été très heureuse d'appuyer la demande d'admission aux Nations Unies du Samoa-Occidental. Mon gouvernement entretient avec cet Etat des liens historiques d'amitié qui remontent au siècle dernier. Nous sommes membres du Commonwealth, auquel le Samoa-Occidental a adhéré en 1970. Nous avons la possibilité de nous concerter et de coopérer avec le Samoa-Occidental non seulement dans les réunions du Commonwealth, mais également au sein de la Commission du Pacifique Sud. Pendant 12 ans, le Samoa-Occidental a travaillé avec le Royaume-Uni et les autres gouvernements participant à cette commission. La connaissance profonde que le Samoa-Occidental a des affaires régionales ainsi que son enthousiasme à promouvoir le développement régional ont été, de l'avis de mon gouvernement, une contribution précieuse à ses réalisations et à son progrès. Il existe entre nous un autre lien : la Convention de Lomé de février 1975, qui lie le Samoa-Occidental à la Communauté économique euro-

péenne. Nous avons également des relations bilatérales. Les Samoans se rendent au Royaume-Uni dans le cadre d'un programme bilatéral d'assistance technique pour la formation professionnelle.

51. Je regrette de n'avoir pas encore eu personnellement l'occasion de visiter ce qui doit être un pays extrêmement beau. Mais, bien que je n'aie jamais visité le Samoa-Occidental, en tant qu'Écossais, je m'y intéresse particulièrement parce que l'un de nos auteurs écossais favoris, Robert Louis Stevenson, a passé la dernière partie de sa vie dans ce pays. Il avait un grand nombre d'amis parmi les Samoans, qui l'appelaient Tusitala, ce qui signifie, je crois, "conteur d'histoires". A sa demande, il a été enterré au Samoa sur une montagne, le mont Vaea, sous ce qu'il appelait "les cieux vastes et étoilés" dans son fameux dernier requiem.

52. Je ne pense pas que ce soit maintenant le moment de passer longuement en revue l'histoire du Samoa. On dit que les pays heureux n'ont pas d'histoire, et pour autant que ma mission a pu l'établir, on connaît fort peu de choses de l'histoire du Samoa avant le XIII^e siècle. Après 1250, les généalogistes, les légendes et les cartes montrent qu'il y a eu des communications avec les peuples de Fidji et de Tonga et des contacts, à la fois amicaux et hostiles. Comme c'est bien souvent le cas, le premier contact avec l'Europe fut la visite d'un hardi navigateur hollandais, au XVIII^e siècle. Vers la fin du XIX^e siècle, mon propre pays, de même que l'Allemagne et les États-Unis, se sont rendus au Samoa.

53. Cela dit, l'histoire moderne du Samoa est bien connue de la communauté internationale, qui, depuis 1919, a eu des responsabilités spéciales envers le Samoa-Occidental, dont le mandat a été confié, à l'époque, par la Société des Nations à la Nouvelle-Zélande. Après la seconde guerre mondiale, le Samoa-Occidental est devenu territoire sous tutelle, la Nouvelle-Zélande reprenant son rôle de puissance administrante. La voie qui a mené le Samoa-Occidental à l'indépendance a été exceptionnellement calme et sans heurt. En 1954, une convention constitutionnelle, représentant tous les segments de la société samoane, s'est réunie pour étudier des propositions concernant l'évolution politique. Ces propositions ont servi de modèle pour l'évolution vers le gouvernement constitutionnel. L'inauguration du gouvernement a eu lieu en 1959. En mai 1961, un plébiscite a été organisé sous les auspices des Nations Unies, et l'immense majorité du peuple samoan a voté pour l'indépendance. En octobre de cette année-là, l'Assemblée générale *résolution 1626 (XVI)*, à la demande la Nouvelle-Zélande et devant le désir du Samoa-Occidental de devenir indépendant, a décidé à l'unanimité de mettre fin à l'Accord de tutelle. Le Samoa-Occidental est devenu un État indépendant souverain le 1^{er} janvier 1962.

54. Au nom de mon gouvernement, je tiens à rendre hommage au Gouvernement néo-zélandais. Celui-ci

a fourni une aide technique et en capitaux continue au Samoa-Occidental depuis son indépendance. Sur le plan bilatéral, ce gouvernement est celui qui a accordé la plus large assistance. En tant que puissance coloniale dotée d'une certaine expérience — d'une trop grande expérience, peut-être — nous ne pouvons qu'admirer la manière dont la Nouvelle-Zélande a transformé ses relations coloniales en relations entre deux nations libres et égales.

55. Enfin, je tiens à exprimer les meilleurs vœux de mon gouvernement au Gouvernement et au peuple du Samoa-Occidental. Après 14 années d'indépendance, ils ont décidé qu'ils aimeraient bien jouer un rôle plus important dans les affaires mondiales. Nous saluons cette décision. Nous pensons que leur présence enrichira l'Organisation, comme cela est déjà le cas de leurs voisins, Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous serons heureux de coopérer étroitement avec eux dans les activités des Nations Unies.

56. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Les relations qui unissent nos deux pays depuis plus de 18 siècles sont trop connues pour que je les rappelle ici. Nous avons tant en commun, dans notre héritage historique et culturel comme dans nos traditions et notre langage, que cela, tout naturellement, se reflète dans l'amitié et la coopération qui unissent la Roumanie et l'Italie, de même que dans les relations cordiales qui ont été établies ici. C'est donc avec un plaisir tout particulier que je vous vois accéder à ces hautes responsabilités, à un important moment de nos délibérations, et je tiens à vous assurer que ma délégation coopérera pleinement avec vous dans l'accomplissement de vos tâches délicates.

57. Je saisis également cette occasion pour remercier votre éminent prédécesseur, le représentant du Panama, M. Illueca, pour la façon si efficace, si énergique et dynamique dont il a dirigé nos travaux pendant le mois de novembre et pour la manière dont il a su, grâce à ses talents politiques et diplomatiques bien connus, mener à une conclusion positive la plupart des questions importantes dont nous avons eu à traiter pendant qu'il était Président du Conseil.

58. C'est la troisième fois en moins d'un mois que le Conseil se réunit pour examiner la demande d'admission de nouveaux États aux Nations Unies. A chaque fois, ma délégation a réitéré sa ferme conviction que la réalisation de l'universalité des Nations Unies est essentielle si l'on veut s'acquitter de la tâche confiée par la Charte à l'Organisation, à savoir favoriser la paix mondiale et la coopération. Mon pays a toujours estimé qu'il fallait mener à bien progressivement le processus de l'autodétermination des peuples dans le monde entier, et nous saisissons l'occasion pour féliciter tant la Nouvelle-Zélande que le peuple du Samoa Occidental en ce jour heureux. Simultané-

ment, le nombre croissant des Membres des Nations Unies est, à notre avis, la meilleure preuve de cette évolution significative et positive de l'histoire de l'humanité. Aussi, est-ce un privilège pour nous d'avoir pu contribuer, par notre vote au Conseil, à la réalisation des aspirations des nouveaux Etats, qui veulent jouer le rôle qui leur revient dans la communauté internationale.

59. En devenant Membre de l'Organisation, les nouveaux Etats y apportent la gamme de leurs valeurs particulières et toute la richesse de leur expérience, qui revêtent une importance considérable pour l'ensemble des travaux de l'Organisation. Cela est vrai pour la demande d'admission du Samoa-Occidental, que nous avons approuvée à l'unanimité à la présente séance. Le Samoa-Occidental appartient à une immense région du monde, qui fut le berceau et reste le dépositaire de civilisations anciennes et de cultures originales dont les caractéristiques ont fait l'objet de l'intérêt et de l'estime du monde entier. Ces traditions de même que sa tolérance ethnique et religieuse constitueront un précieux avantage pour les Nations Unies. Selon nous, toutes les conditions sont réunies pour que le Samoa-Occidental apporte sa participation féconde aux travaux de l'Organisation et pour que celle-ci joue un rôle encore plus grand pour intensifier la coopération déjà existante avec ce futur Membre.

60. C'est pourquoi, ma délégation a été heureuse de voter en faveur du projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale l'admission du Samoa-Occidental, et nous serons heureux de coopérer amicalement avec ce nouvel Etat, sur le plan tant multilatéral que bilatéral.

61. M. HACHEME (Bénin) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire l'appréciation de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil en ce mois de décembre. Le dernier mois de l'année est surtout celui des bilans. Vous aurez à la fois la tâche et l'honneur de faire le bilan d'une année d'activité du Conseil. Ce n'est certes pas facile, mais ma délégation est persuadée que, grâce à vos talents de diplomate averti, vous vous acquitterez avec art et maîtrise de cette responsabilité. Je vous assure, en tout cas, de la collaboration de ma délégation.

62. Je saisis cette occasion pour réaffirmer à M. Illueca, du Panama, la satisfaction de ma délégation pour le talent dont il a fait montre durant sa présidence tout au long du mois de novembre dernier.

63. La recommandation du Conseil d'admettre un nouveau Membre est toujours un pas marquant dans le sens du principe de l'universalité de l'Organisation. Ma délégation est heureuse de souhaiter la bienvenue au Samoa-Occidental, qui va être admis dans ce concert des nations. Nous sommes convaincus que le nouvel Etat contribuera de manière positive à la réalisation des buts et principes de la Charte.

64. M. SCALABRE (France) : Au premier jour de votre mandat, Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre accession à ces hautes fonctions. Sans nul doute, l'expérience que vous avez des problèmes de l'Organisation sera grandement profitable aux travaux du Conseil. J'ajouterai que votre parfaite connaissance de notre langue nous procurera une satisfaction à laquelle nous sommes, vous le savez, particulièrement sensibles.

65. Qu'il me soit permis d'adresser par ailleurs les plus vifs remerciements de ma délégation à M. Illueca pour l'autorité souriante et efficace avec laquelle il a conduit nos débats au cours du mois écoulé.

66. C'est avec une vive sympathie que la France a accueilli la demande de l'Etat du Samoa-Occidental d'être admis aux Nations Unies. Comment, en effet, ne se réjouirait-elle pas de voir un de ses voisins du Pacifique prendre la place qui lui revient de droit parmi nous ? Elle regrette, au contraire, que les circonstances n'aient pas permis à cet Etat, qui depuis déjà 14 ans a accédé à la pleine souveraineté, de devenir plus tôt un Membre de l'Organisation. Du moins ce laps de temps lui aura-t-il permis de consolider les structures de son indépendance, que personne n'a d'ailleurs jamais cherché à mettre en cause, et de prendre la mesure des responsabilités qui incombent à tout Etat souverain.

67. Le fait de ne pas s'être joint à l'Organisation n'a certainement jamais dans l'esprit des dirigeants samoans signifié qu'il entendaient rester repliés sur eux-mêmes. Chacun sait en effet que, au sein des organisations de leur région, ils ont très vite joué un rôle actif. Pour sa part, la France peut témoigner que, dans le cadre de la Commission du Pacifique Sud, elle a établi des liens de coopération amicale avec le jeune Etat du Samoa-Occidental. Ces liens se sont d'ailleurs concrétisés, en juillet 1971, par l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays.

68. Le Samoa-Occidental a donc largement apporté la preuve qu'il remplit toutes les conditions requises par la Charte pour être des nôtres. C'est pourquoi la France s'est prononcée sans hésitation en faveur de l'admission de cet Etat à l'Organisation, sa présence étant un témoignage supplémentaire de l'universalité des Nations Unies.

69. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je suis heureux de voir à ces hautes fonctions un représentant d'un pays ami avec lequel mon pays a les meilleures relations. Nous sommes certains que sous votre direction éclairée le Conseil saura s'acquitter des tâches importantes qui l'attendent ce mois-ci. Nous savons tous que vous avez une parfaite connaissance des questions mérites

à notre ordre du jour. Nous sommes convaincus que votre patience et vos dons de persuasion, qui sont parmi vos éminentes qualités, aideront les membres du Conseil à agir en harmonie et de concert lors de l'examen des questions qui leur seront soumises dans le mois à venir. J'ai eu l'occasion de rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant du Panama, M. Illueca, lors de la séance d'hier, mais je tiens à le faire aujourd'hui de nouveau.

70. Nous avons été très heureux d'appuyer la demande d'admission du Samoa-Occidental aux Nations Unies. Ce pays remplit toutes les conditions énumérées à l'Article 4 de la Charte pour être Membre de l'Organisation. Dans sa lettre au Secrétaire général [S/12245, annexe], le Premier Ministre du Samoa-Occidental a déclaré que son pays accepte les obligations énoncées dans la Charte et s'engage solennellement à s'en acquitter.

71. Le Samoa-Occidental est devenu indépendant lorsque l'Accord de tutelle des Nations Unies a pris fin en 1962. J'ai eu le privilège, personnellement, en tant que représentant de mon pays à la Quatrième Commission, d'être présent quand le Premier Ministre du Samoa-Occidental a fait une déclaration à cette occasion², et je me souviens très bien du message d'amitié et de paix qu'il nous a transmis de la part de son pays et de son peuple.

72. L'accession à l'indépendance du Samoa-Occidental a été une des premières étapes du processus de décolonisation. Elle a aussi prouvé que les Nations Unies peuvent jouer un rôle efficace dans l'acheminement vers l'indépendance et la liberté, dans des conditions de paix, des territoires et des peuples sous domination étrangère.

73. Il convient également de reconnaître que la Nouvelle-Zélande a joué son rôle dans l'évolution pacifique du Samoa-Occidental vers l'indépendance.

74. L'un des principes fondamentaux des Nations Unies depuis leur création, il y a 31 ans, a été l'importance accordée au principe de l'universalité. Conformément à ce principe, nous avons vu la famille des Nations Unies passer, de 51 Membres fondateurs, à près de 150 membres, à l'heure actuelle.

75. Nous nous félicitons de voir un autre Etat souverain entrer dans la communauté des nations que représente l'Organisation, et je tiens à dire que nous attendons avec impatience de pouvoir coopérer avec les représentants de ce nouvel Etat Membre dans la tâche concertée qui consiste à édifier une communauté mondiale fondée sur la justice et sur l'égalité entre tous les peuples et tous les Etats.

76. M. CHALE (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Les paroles de gratitude, les éloges et les félicitations, sont la douce musique du monde. Puisqu'il en est ainsi, la délégation de la

République-Unie de Tanzanie est heureuse de vous voir assumer la présidence du Conseil pour ce mois. Monsieur le Président, et vous en félicite chaleureusement. Avec vos talents de diplomate, votre expérience et votre sens du devoir, nous sommes certains que vous saurez vous acquitter au mieux de vos fonctions. Nous nous engageons à vous donner toute notre coopération dans l'accomplissement de votre tâche difficile. Je voudrais aussi, à cette occasion, exprimer une fois de plus notre profonde gratitude à votre prédécesseur, M. Illueca, pour la façon brillante dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de novembre.

77. Ma délégation est heureuse que le Samoa-Occidental ait demandé son admission aux Nations Unies. Le Samoa-Occidental appartient déjà au "club" des pays du Commonwealth en tant qu'Etat indépendant. De plus, il remplit toutes les conditions requises pour devenir Membre des Nations Unies. En conséquence, ma délégation a appuyé sa candidature et recommande son admission. C'est avec une grande satisfaction que nous avons voté pour le projet de résolution contenu dans le document S/12249. Nous sommes persuadés que le Samoa-Occidental apportera une contribution positive et précieuse à la communauté mondiale des nations et nous nous réjouissons de pouvoir ainsi resserrer encore les liens d'amitié qui unissent nos deux pays.

78. M. ILLUECA (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, nos premières paroles seront pour vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. C'est là un hommage rendu à votre personne, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays. Pour le Panama, c'est un honneur que de siéger dans cet auguste organe pendant la période où ses travaux seront dirigés par un homme d'Etat de votre trempe, car en plus des qualités personnelles que l'on vous connaît, vous représentez un pays qui jouit de l'estime de la communauté des nations en raison de son profond esprit de coopération internationale et de sa politique extérieure exemplaire dont le but est de promouvoir les principes et buts de la Charte des Nations Unies et de renforcer les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats. Votre accession à la présidence du Conseil constitue pour la communauté internationale tout entière, notamment l'Amérique latine et le mouvement des pays non alignés, une source d'orgueil, d'enthousiasme et de joie. Je tiens à vous assurer que vous pourrez compter dans vos nouvelles et délicates fonctions sur l'appui sincère et la coopération cordiale de la délégation du Panama.

79. Ma délégation a été heureuse de constater l'adoption historique unanime du projet de résolution par lequel le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale l'admission du Samoa-Occidental en tant que Membre des Nations Unies. Le Samoa-Occidental est, en fait, un exemple et une preuve de plus de la volonté d'affirmation nationaliste, d'indé-

pendance et de souveraineté de la part de tous les peuples du monde à mesure que le progrès les incite à prendre conscience de leur propre personnalité et de leurs caractéristiques particulières.

80. Nous voulons dès à présent souhaiter la bienvenue au Samoa-Occidental au sein des Nations Unies, car nous sommes certains que l'Assemblée générale approuvera avec enthousiasme sa demande d'admission à l'Organisation. Au nom de ma délégation, je formule des vœux de prospérité pour ce peuple et son gouvernement, et je compte sur leur coopération sincère avec tous les pays, notamment avec ceux qui, comme mon pays, sont engagés dans la voie du développement et dans la recherche de leur identité nationale.

81. Cependant, je ne pourrais conclure sans dire quelques mots à propos des paroles extrêmement aimables que vous-même, Monsieur le Président, et les autres membres du Conseil m'avez adressées et qui m'ont ému profondément par leur amabilité et leur générosité. Bref, je tiens à exprimer ma gratitude d'avoir pu compter dans l'exercice de mes fonctions en tant que président du Conseil sur la collaboration constante et cordiale de mes éminents collègues du Conseil, qui m'ont ainsi facilité la tâche, alors que j'assurais la présidence pendant le mois de novembre. L'un de mes compatriotes a dit qu'un homme, pour s'estimer prospère, doit avoir des amis, et le fait est que, si durant ma brève présidence les difficultés n'ont pas été trop lourdes, cela est dû à l'amitié constante, efficace et opportune, ainsi qu'à la coopération et à la compréhension dont tous les membres du Conseil ont fait preuve à mon égard.

82. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

83. M. TEMPLETON (Nouvelle-Zélande) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité de m'avoir invité à participer à l'examen de la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Je voudrais aussi exprimer ma satisfaction personnelle de voir que cette question est examinée sous votre direction. Enfin, qu'il me soit permis de remercier les représentants qui ont prononcé des paroles aimables à l'égard de mon pays au cours de ce débat.

84. C'est avec une profonde satisfaction que je prends la parole pour appuyer la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies, car nos deux pays entretiennent depuis longtemps des relations étroites, relations auxquelles a présidé l'Organisation jusqu'à l'accession du Samoa-Occidental à l'indépendance. En vérité, l'association

du Samoa-Occidental avec la communauté internationale remonte encore plus loin, étant donné que la Société des Nations avait confié à la Nouvelle-Zélande le mandat d'administrer ce territoire dès 1920. Avec l'établissement du système de tutelle, auquel la Nouvelle-Zélande a participé activement à San Francisco, le Samoa-Occidental est devenu un territoire sous tutelle des Nations Unies, que la Nouvelle-Zélande a administré de 1946 jusqu'à l'indépendance, le 1er janvier 1962. Le plébiscite de mai 1961, au cours duquel les habitants du Samoa-Occidental ont voté à une majorité écrasante en faveur de l'indépendance, a été organisé sous la supervision des Nations Unies. Ainsi, le Samoa-Occidental a exercé son droit à l'autodétermination et à l'indépendance quelques mois seulement après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'an prochain, le Samoa-Occidental célébrera le quinzième anniversaire de son indépendance, de même que l'année dernière l'Organisation a célébré le quinzième anniversaire de la résolution importante que je viens de mentionner.

85. Depuis 1962, le Samoa-Occidental a développé ses relations internationales en tant que premier pas de toute une série de nations insulaires du Pacifique Sud à accéder à l'indépendance depuis que l'Organisation existe. Il a joué un rôle important pour assurer à la région du Pacifique Sud sa propre identité. Le Samoa-Occidental a été membre actif de la Commission du Pacifique Sud. Il a été membre fondateur du Forum du Pacifique Sud en 1970, c'est-à-dire l'instance où se réunissent régulièrement les chefs de gouvernement des pays indépendants et autonomes de la région, en même temps que membre de la branche exécutive établie par le Forum en 1972, à savoir le Bureau de coopération économique du Pacifique Sud. En 1970, le Samoa-Occidental est également devenu membre du Commonwealth. En outre, il est membre de l'OMS, de la CESAP, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Banque de développement asiatique, ainsi que d'un certain nombre d'autres organismes internationaux.

86. Ainsi, au cours des 14 dernières années, le Samoa-Occidental a établi tout un réseau de relations régionales et internationales et acquis de l'expérience en tant que nation indépendante, ce qui lui sera fort utile en tant que Membre de l'Organisation. L'admission à l'Organisation des Nations Unies est donc l'aboutissement logique du développement des relations internationales du Samoa-Occidental.

87. J'ai déjà parlé des relations étroites qui existent depuis longtemps entre le Samoa-Occidental et la Nouvelle-Zélande. Le 1er août 1962, peu après l'indépendance du Samoa-Occidental, nos deux pays ont signé un traité d'amitié aux termes duquel nous avons convenu de travailler ensemble et de nous consulter dans un grand nombre de domaines, notamment dans celui des relations internationales, domaine où la

Nouvelle-Zélande a fourni une assistance chaque fois que le Samoa-Occidental lui en a fait la demande. Le Traité d'amitié, un document novateur pour l'époque, continue de forner une base solide pour les relations de coopération étroites qui existent entre mon pays et le Samoa-Occidental.

88. Le Samoa-Occidental est situé au cœur d'une vaste région océanique où pays et peuples sont très disséminés. L'Organisation des Nations Unies, par le truchement du Comité des Vingt-Quatre, a établi, au cours des années récentes, des relations toujours plus étroites et plus fructueuses avec la région du Pacifique, au fur et à mesure que les territoires non autonomes se sont acheminés vers l'autodétermination et l'indépendance, conformément à la Charte. Le Samoa-Occidental sera le cinquième membre du Forum du Pacifique Sud à devenir Membre de l'Organisation. Je me permets d'affirmer qu'il s'agit là d'un événement non négligeable, car la région du Pacifique Sud a une contribution constructive à faire dans les conseils de l'Organisation. Mon pays s'estime donc grandement honoré d'avoir eu cette possibilité de prendre la parole pour appuyer la demande d'admission du Gouvernement du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies; nous nous félicitons de la décision que le Conseil a prise aujourd'hui, à l'unanimité, de recommander à l'Assemblée générale de faire droit à cette demande d'admission au cours de sa session actuelle.

89. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de Fidji; je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

90. M. VUNIBOBO (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous suis extrêmement reconnaissant, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de m'avoir permis de faire une déclaration sur la demande d'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies.

91. Le Samoa-Occidental est un voisin très proche auquel nous sommes unis par les coutumes, la culture, la tradition et des liens qui remontent à plusieurs centaines d'années. Nous appartenons tous deux au Pacifique Sud, région qui est à ce jour relativement pacifique.

92. Le Samoa-Occidental a acquis son indépendance en 1962; partant, Fidji le considère, en bien des domaines, comme un frère aimé. Le peuple et le Gouvernement du Samoa-Occidental ont, dans notre région du monde, une réputation fort enviable de gentillesse, de générosité, de franchise et de loyauté. Bien qu'il soit petit lorsqu'il s'agit de population et de ressources, nous pensons que la longue et riche tradition qui est la sienne sera une source d'enrichissement pour nous tous lorsqu'il se joindra à nous à l'Organisation.

93. Mon pays s'associe entièrement à tous les membres du Conseil qui ont, par leur vote unanime, montré qu'ils appuyaient la demande d'admission du Samoa-Occidental, et nous leur en sommes très reconnaissants.

94. Le PRÉSIDENT : Avec la permission du Conseil, je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la ROUMANIE.

95. La délégation roumaine se réjouit sincèrement de la décision unanime que le Conseil vient de prendre en vue de recommander à l'Assemblée générale d'admettre le Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies.

96. L'admission du Samoa-Occidental aux Nations Unies constitue un nouveau pas vers l'objectif d'universalité de l'Organisation, que nous regardons comme l'une des conditions essentielles pour le succès de son activité. Nous estimons, en effet, que l'Organisation a besoin de l'apport politique et moral de tous les Etats du monde, sans tenir compte de leurs dimensions ni de leur potentiel économique et humain. D'ailleurs, nous sommes d'avis que le rôle qu'un Etat Membre peut jouer dans l'Organisation dépend, en premier lieu, de la qualité morale des principes qu'il défend. D'autre part, une contribution, si modeste soit-elle, à la réalisation des buts des Nations Unies est d'autant plus précieuse qu'elle vient d'un petit Etat.

97. La décision du Samoa-Occidental de demander son admission aux Nations Unies est une nouvelle preuve de la force d'attraction de l'Organisation et du fait que même les Etats les plus éloignés la considèrent comme indispensable pour le déroulement et le sort de leurs relations internationales.

98. C'est animé de ces pensées que je tiens à adresser au Gouvernement du Samoa-Occidental et à son peuple nos meilleurs vœux de succès pour le développement d'une activité fructueuse aux Nations Unies, activité dirigée vers l'accomplissement des aspirations de paix et de progrès du peuple du Samoa-Occidental.

99. Parlant en ma qualité de PRÉSIDENT, comme je n'ai plus d'orateurs inscrits, je considère que le Conseil a terminé l'examen de la question dont il était saisi.

La séance est levée à 17 h 10.

Notes

¹ Voir *M.A.C.* 176/7, en date du 16 septembre 1975.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Quatrième Commission*, vol. I, 1169^e séance.

³ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.